

19 Or l'ange me fit passer par une entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire où logeaient les prêtres, et qui regardaient le septentrion. Et il y avait là un lieu particulier qui était tourné vers le couchant.

20 Alors il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres feront cuire les viandes des victimes immolées pour le péché et pour la faute, et les autres oblations du sacrifice ; afin qu'ils ne les portent point dans le parvis extérieur, et que ces choses saintes ne soient point exposées au peuple.

21 Et il me fit sortir dans le parvis extérieur, et me mena aux quatre coins du parvis ; et je vis qu'il y avait une petite place à chacun des quatre coins de ce parvis.

22 Or ces petites places ainsi disposées à ces quatre coins du parvis, avaient quarante coudées de long, sur trente de large ; étant toutes quatre d'une seule et même mesure.

23 Et il y avait une muraille qui enfermait chacune de ces quatre petites places ; l'on y voyait aussi les cuisines bâties sur les portiques tout autour.

24 Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes destinées pour le peuple.

CHAPITRE XLVII.

Description du fleuve qui sort du temple. Limites de la terre d'Israël.

1 Ensuite il me fit revenir vers la porte de la maison du Seigneur : et je vis des eaux qui sortaient de dessous la porte vers l'orient : car la face de la maison regardait vers l'orient. Or les eaux descendaient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel.

2 Et il me fit sortir par la porte du septentrion, et me fit tourner par le chemin de dehors la porte, vers le chemin qui regarde à l'orient : et je vis que les eaux venaient en abondance du côté droit.

3 L'homme qui me conduisait, sortant donc vers l'orient, et ayant un cordeau à la main, mesura un espace de mille coudées, qu'il me fit passer dans l'eau, dont j'avais jusqu'à la cheville des pieds.

4 Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit aussi passer dans l'eau ; et j'en avais jusqu'aux genoux.

5 Il mesura un troisième espace de mille coudées, qu'il me fit encore passer dans l'eau ; et j'en avai jusqu'aux reins. Enfin il mesura un quatrième espace de mille coudées ; et je trouvais que c'était alors comme un torrent que je ne pus passer, parce que les eaux s'étaient tellement

enflées, et le fleuve était devenu si profond qu'on ne pouvait le passer à gué.

6 Alors il me dit : Certes vous l'avez bien vu, fils de l'homme. Et il me fit aussitôt sortir en me menant au bord du torrent.

7 M'étant ainsi tourné, j'aperçus une très-grande quantité d'arbres des deux côtés sur le bord de ce torrent.

8 Et il me dit : Ces eaux qui en sortant amassent des monceaux de sable vers l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer et en sortiront, et les eaux de la mer seront adoucies.

9 Et tout animal vivant qui rampe, vivra partout où viendra le torrent ; et il y aura une grande quantité de poissons ; ces eaux viendront se rendre : et tout ce qui sera abreuvé de l'eau de ce torrent sera guéri et vivra.

10 Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux ; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim on séchera les filets. Il y aura beaucoup d'espèces différentes de poissons, et en très-grande abondance, comme il y en a dans la grande mer.

11 Mais dans ses rivages et dans les marais qu'elle forme, les eaux ne seront point adoucies, parce qu'elles sont destinées pour les salines.

12 Il s'élèvera aussi sur les bords et aux deux côtés du torrent toutes sortes d'arbres fruitiers. Leurs feuilles ne tomberont point, et ils ne manqueront jamais de fruits. Ils en porteront de nouveaux tous les mois, parce que les eaux du torrent seront sorties du sanctuaire : leurs fruits serviront pour nourrir les peuples, et leurs feuilles pour les guérir.

13 Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont ici les bornes selon lesquelles vous posséderez la terre, et la partagerez entre les douze tribus ; car Joseph a pour lui un double partage.

14 Vous posséderez tous également et chacun autant que son frère de cette terre touchant laquelle j'ai levé la main en protestant de la donner à vos pères. C'est cette terre qui vous tombera en partage.

15 Or voici quelles sont les bornes de cette terre : Du côté du septentrion, depuis la grande mer, en venant par Héthalon à Sédada,

16 à Emath, à Bérotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas, et les confins d'Emath, et à la maison de Tichon, qui est sur les confins d'Auran ;

17 ses bornes seront depuis la mer, jusqu'à la cour d'Enon qui fait les limites de Damas ; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté. Emath fera ses bornes du côté de l'aquilon.

18 Sa région orientale se prendra de ce

qui est entre Auran et Damas, entre Galaad et la terre d'Israël; le Jourdain la bornera en tirant vers la mer orientale. Vous mesurerez aussi cette région qui est du côté de l'orient.

19 Sa région méridionale se prendra depuis Thamar, jusqu'aux eaux de contradiction à Cadès, et depuis le torrent d'*Egypte*, jusqu'à la grande mer. C'est là la région qui doit s'étendre vers le midi.

20 Sa région du côté de la mer, sera la grande mer, à prendre en droite ligne, depuis un bout jusqu'à Emath. Ce sera la région qui regardera vers la mer.

21 Vous partagerez entre vous cette terre, selon les tribus d'Israël :

22 et vous la prendrez pour votre héritage conjointement avec les étrangers, qui viendront se joindre à vous, et qui auront des enfans au milieu de vous. Car vous les regarderez, et ils vivront au milieu des enfans d'Israël, comme s'ils étaient naturels du pays, partageant avec vous la terre, pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël.

23 Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage. C'est ce que dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XLVIII.

Partage de la terre d'Israël entre les douze tribus. Partage des prêtres, des lévites et du prince.

1 Et voici les noms des tribus, selon qu'elles seront partagées, depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath : La cour d'Enan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath : la région orientale et la mer, borneront la portion de la tribu de Dan.

2 Proche les bornes de la tribu de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

3 Proche les bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

4 Proche les bornes de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

5 Proche les bornes de Manassé, Ephraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

6 Proche les bornes d'Ephraïm, Ruben aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

7 Proche les bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

8 Proche les bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez, qui auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue qu'ont tous

les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer : et le sanctuaire sera au milieu de ce partage.

9 Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large.

10 Or ces prémices du sanctuaire des prêtres, auront vingt-cinq mille mesures de longueur vers l'aquilon, dix mille mesures aussi de largeur vers la mer, dix mille mesures aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille mesures de longueur vers le midi : et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11 Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour ceux qui sont les enfans de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés lorsque les enfans d'Israël étaient dans l'égarement, comme les lévites s'y sont eux-mêmes laissés aller.

12 Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, le saint des saints, proche le partage des lévites.

13 Les lévites auront de même, proche le partage des prêtres, vingt-cinq mille mesures de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille mesures, et la largeur de dix mille.

14 Et ils n'en pourront ni rien vendre, ni rien changer : ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur.

15 Les cinq mille mesures qui restent de largeur sur les vingt-cinq mille, seront censées comme profane, et destinées aux édifices de la ville, et à ses faubourgs ; et la ville sera placée au milieu.

16 Or voici quelles seront ses mesures : Vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents mesures ; et vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents mesures ; autant vers sa région orientale, et autant vers sa région occidentale.

17 Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante mesures ; et ils auront de même tant du côté de l'orient que du côté de la mer, deux cent cinquante mesures.

18 Quant à ce qui restera sur la longueur proche les prémices du sanctuaire : savoir, dix mille mesures vers l'orient, et dix mille mesures vers l'occident, elles seront comme les prémices même du sanctuaire : et les fruits que l'on en retirera, seront destinés pour nourrir ceux qui rendent service à la ville.

19 Or ceux qui travailleront à rendre service à la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20 Toutes les prémices qui contiendront